

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	11
 PREMIÈRE PARTIE – Les acteurs de la création normative	 19
 L'autonomie entre efficacité et proximité.	
Quelques réflexions sur la subsidiarité	21
I. L'autonomie oubliée : la dénaturation institutionnelle du principe	25
<i>A. La dépolitisation du principe induite par l'efficacité</i>	<i>25</i>
1. Le renversement législatif	26
2. Le dévoiement légistique	27
<i>B. La re-politisation du principe favorisée par la proximité</i>	<i>29</i>
1. L'implication de la société dans la décision	29
2. L'association des parlements nationaux au contrôle	31
II. L'autonomie retrouvée : l'évitement juridictionnel du principe de subsidiarité	32
<i>A. La fondamentalisation négatrice de l'autonomie</i>	<i>33</i>
1. La limitation du contrôle juridictionnel au détriment de l'autonomie des États membres	33
2. La banalisation de l'autonomie juridique dans la société	35
<i>B. La lecture « identitaire » de l'autonomie</i>	<i>37</i>
1. La subsidiarité juridictionnelle	37
2. L'autonomie normative	38
 Concurrence normative entre les États.	
Comment est-elle gérée par le droit européen ?	41
I. Autonomie des États en l'absence d'une norme de l'Union	44
<i>A. Une autonomie encadrée</i>	<i>45</i>
1. Le cadre général de l'Union	45
a) La question des situations purement internes	47
b) La coexistence de politiques nationales et de politiques de l'Union	48
2. Le cadre spécifique de l'élaboration de la norme de l'Union	51

<i>B. Exercice concurrent de compétences autonomes : les limites</i>	52
1. Les limites que le droit de l'Union pose aux réactions à la concurrence normative	52
2. De la tentative de coordination comme réponse à la concurrence normative	56
II. Autonomie des États en présence d'une norme de l'Union	59
<i>A. La norme de l'Union et l'autonomie normative de l'État membre</i>	60
1. Autonomie des États et caractère obligatoire du but à atteindre ...	61
2. Autonomie des États quant à la forme et aux moyens	64
<i>B. La norme de l'Union et la concurrence normative entre États</i>	65
1. Concurrence normative et harmonisation partielle ou minimale ..	66
2. Concurrence normative et harmonisation complète	68
Concurrence normative et autonomie en droit européen : de quoi parle-t-on ?	71
I. Que faut-il entendre par concurrence normative dans le contexte juridique européen ?	72
II. De quelle « autonomie » parle-t-on dans le contexte juridique européen ?	77
III. Le droit européen (autonome) organise-t-il un rapport de concurrence entre États (autonomes) dont l'arbitre serait la volonté (autonome) des sujets de droit privé ?	78
Discussion sur la partie I	83
 DEUXIÈME PARTIE – Les méthodes de création normative	89
 L'autorégulation dans le droit européen : l'autonomie comme méthode alternative de création normative ?	91
Introduction	91
I. L'autorégulation par autonomie concédée, l'équilibre du système	94
<i>A. L'équilibre par une autonomie concédée et contrôlée</i>	94
1. L'autonomie concédée	94
2. L'autonomie contrôlée	97
<i>B. Les fonctions de l'autonomie concédée</i>	97
1. Une fonction politique	97
2. La fonction économique : l'efficacité	99
II. L'autorégulation par autonomie conquise, vers l'évolution du système .	99
<i>A. La perturbation et l'évolution du système</i>	100
1. Les risques de déséquilibre	100
2. Les risques de dissolution de la règle et d'une moindre identification	100
3. La chance d'une évolution	101
<i>B. Les fonctions de l'autonomie conquise</i>	101
1. Une fonction d'innovation	101
2. Une fonction sociale par la constitution de « réseaux » transversaux	101

La corégulation – Le processus Lamfalussy et une généralisation de celui-ci ?	105
I. Corégulation et comitologie ordinaire	107
II. Corégulation et processus Lamfalussy	110
III. Corégulation et autorités européennes de surveillance	113
IV. Généralisation de la corégulation pratiquée dans le domaine des services financiers ?	117
Des entretiens de Val Duchesse au conflit de lois : dialogue social européen et autonomie de la volonté	119
I. Les partenaires sociaux européens législateurs ?	121
A. Les accords collectifs de niveau Européen	123
B. La difficile mise œuvre des accords de niveau européen	123
1. Légitimité des acteurs	123
2. Nature juridique des accords	125
II. L'autonomie de la volonté des partenaires sociaux nationaux, facteur d'élaboration d'un droit social transnational	128
A. Conflit de lois, territorialité et relations collectives de travail	128
B. Droit substantiel, harmonisation sociale et autonomie de la volonté	130
1. Les accords internationaux d'entreprise	131
2. Le législateur et les syndicats : l'exemple du comité d'entreprise européen	133
Discussion sur la partie II	137
TROISIÈME PARTIE – Les conséquences de l'autonomie	143
Autonomie en droit de l'établissement	145
I. L'autonomie protégée	146
A. Une protection de principe	147
1. Le choix d'une protection étendue	147
2. Les raisons de la protection	149
B. Des limites éclatées	152
II. La concurrence limitée	155
A. Concurrence réglementaire : théorie et réalités	155
B. Les limites à la concurrence des droits en Europe	158
1. Les limites tenant aux opérateurs économiques	159
2. Les limites tenant aux intermédiaires	162
3. Les limites tenant aux comportements des États	164
Conclusion	165
Autonomie et concurrence : un couple impossible ?	167
I. Autonomie des acteurs et élaboration de la règle	169
A. Le recours à la soft law	170
1. Consolidation au niveau de l'Union européenne	170

2. Généralisation dans les États membres	171
<i>B. La réception de la soft law</i>	172
II. Autonomie des acteurs et stratégies contentieuses	175
<i>A. L'élargissement des choix ouverts aux entreprises parties</i>	175
1. En contrôle des concentrations	176
2. En antitrust	177
<i>B. La confirmation des choix ouverts aux tiers</i>	181
1. La dualité des voies d'action : <i>public enforcement</i> et/ou <i>private enforcement</i>	181
2. La multiplicité des choix en matière de <i>private enforcement</i>	183
L'autonomie de l'individu européen et la question du statut	187
<i>A. La langue du droit de l'Union</i>	187
<i>B. La souveraineté transnationale du sujet du droit de l'Union</i>	190
<i>C. Le concept de personne et la transformation du cadre de l'autonomie</i> .	193
<i>D. L'idée du statut et le souci du concret</i>	197
<i>E. L'idée de statut et l'émergence d'un droit transitionnel</i>	200
<i>F. « Je veux, donc j'ai des droits »</i>	204
L'abus de droit en droit de l'Union européenne	207
I. La notion d'abus de droit dans les ordres juridiques des États membres	208
<i>A. La conception subjective</i>	209
<i>B. La conception subjective tempérée</i>	209
<i>C. La conception objective</i>	210
<i>D. Ignorance de l'abus de droit</i>	211
II. Le caractère polymorphe de l'abus de droit en droit de l'UE	212
<i>A. Les formes de l'abus de droit</i>	213
<i>B. La définition de l'abus de droit</i>	214
1. Les premiers indices	214
2. L'étape fondamentale : l'arrêt Emsland-Stärke. La définition de l'abus de droit	214
<i>C. Les stratégies acceptables</i>	216
1. La citoyenneté de l'Union	217
2. Le tourisme médical	217
3. Le détachement des travailleurs dans le cadre d'une prestation de services	218
III. Le statut de l'interdiction de l'abus de droit en droit de l'UE : dédoubllement grevé sur une double autonomie	219
<i>A. Abus de droit et autonomie des ordres juridiques nationaux</i>	219
<i>B. Abus de droit et autonomie du droit de l'UE</i>	221
Conclusion	222
L'ordre public : limite ou condition de l'autonomie dans l'Union européenne ?	223
I. Des mots et de leur fonction	224
<i>A. Polysémie de l'ordre public en droit européen</i>	224

<i>B. La fonction de l'ordre public en regard de l'autonomie</i>	227
II. Les passerelles : de l'ordre public national à l'ordre public européen et retour	230
<i>A. La figure de l'encadrement</i>	231
<i>B. La figure de l'absorption et la création d'un ordre public européen</i>	234
<i>C. Le retour de l'ordre européen vers l'ordre national</i>	237
III. Autonomie et ordre public : l'interdépendance en guise de conclusion .	241
Discussion sur la Partie III	243
Remarques conclusives : pourquoi parlons-nous aujourd'hui d'« autonomie » ?	251
I. Perspective et préconceptions	252
II. Autonomie et séparation	252
III. Autonomie et Union européenne	253
IV. Autonomie et sujet	255
V. Ce qui manque	255
VI. L'Union européenne – trois étapes de l'autonomie	256
Bibliographie sélective	257
I. Ouvrages généraux	257
II. Aspects philosophiques	257
1. <i>Ouvrages</i>	257
2. <i>Articles</i>	257
III. Concurrence des droits / ordres juridiques	258
1. <i>Ouvrages</i>	258
2. <i>Articles</i>	258
IV. Autorégulation / co-régulation / autonomie des parties ou des États	260
1. <i>Ouvrages</i>	260
2. <i>Articles</i>	261
Biographies des intervenants et présidents de séances	267